



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



20.033

Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021–2024

Stratégie de coopération internationale 2021–2024

Zweitrat – Deuxième Conseil

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 15.06.20 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 15.06.20 (FORTSETZUNG - SUITE)

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 15.09.20 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 21.09.20 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)

Müller Damian (RL, LU), für die Kommission: Am 19. Februar 2020 hat der Bundesrat dem Parlament die Botschaft zur Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021–2024 (IZA-Strategie 2021–2024) unterbreitet, in welcher er die strategische Ausrichtung der Entwicklungszusammenarbeit definiert. Der Bundesrat beantragt fünf Rahmenkredite im Gesamtbetrag von 11,25 Milliarden Schweizerfranken.

Der Nationalrat hat dem Entwurf des Bundesrates mit einer Ergänzung betreffend Artikel 2a in allen Bundesbeschlüssen zugestimmt.

Unsere Aussenpolitische Kommission hat die Botschaft an ihrer Sitzung vom 13. August beraten, aus zeitökonomischen und inhaltlichen Gründen zusammen mit der Motion Schneider-Schneiter 18.4129, welche bekanntlich eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit verlangt. Um es gleich vorwegzunehmen: Ich danke dem Bundesrat und den zuständigen Direktionen für die hervorragende Arbeit, die der neuen IZA-Strategie zugrunde liegt, einer Strategie, die man durchaus auch als sehr zukunftsorientiert bezeichnen kann. Insbesondere begrüßt die Kommission die Stossrichtung der Strategie, die der Bundesrat als Investition in die Freiheit, in die Unabhängigkeit und in die Wohlfahrt unseres Landes bezeichnet. Wir stimmen der Einschätzung zu, dass die Entwicklungszusammenarbeit dem Schutz der natürlichen Ressourcen, also der Nachhaltigkeit, sowie einer friedlichen wie gerechten Welt dient.

Die heute vorliegende Strategie unterscheidet sich von früheren Strategien in verschiedener Hinsicht. Neu ist insbesondere, dass der Bundesrat der IZA-Strategie die drei Kriterien "Bedürfnisse der Bevölkerung", "Mehrwert der Schweizer IZA" und "Schweizer Interessen" zugrunde gelegt hat. Diese Kriterien erlauben es, die Entwicklungszusammenarbeit klarer zu fokussieren, sich also vermehrt dort zu engagieren, wo die Schweiz auch einen Unterschied machen kann. Das ist gut für die betroffenen Länder, das ist aber auch gut für unsere Schweiz.

In diesem Sinne würdigt die Kommission auch den Mut des Bundesrates, die Entwicklungshilfe geografisch zu konzentrieren, und zwar auf vier Regionen: auf Nordafrika mit dem Mittleren Osten, auf Subsahara-Afrika, auf Zentral-, Süd- und Südostasien sowie auf jene Länder Osteuropas, die nicht zur Europäischen Union gehören und damit auch nicht von der Kohäsionsmilliarde profitieren. Damit reduziert die DEZA die Zahl der Schwerpunktländer von heute 46 auf deren 35 in der Zukunft; dies allerdings nur im Bereich Entwicklungszusammenarbeit, nicht aber in den beiden anderen Bereichen humanitäre Hilfe sowie Friedensförderung und menschliche Sicherheit. In diesen Bereichen sowie im Rahmen von Globalprogrammen zu Themen wie Gesundheit, Klima und Ernährung wird der universelle Charakter erhalten bleiben.

Damit wäre es also falsch zu sagen, die Schweiz ziehe sich generell aus Südamerika zurück. Das SECO bleibt in Peru und Kolumbien aktiv. Es wird auch keine Einschränkung gemacht, was die Zusammenarbeit mit den multilateralen Organisationen angeht, also mit der UNO und ihren Unterorganisationen, mit dem Internationalen Währungsfonds sowie mit den Entwicklungsbanken. Es käme wohl einer veritablen Selbstüberschätzung gleich, der Weltbank oder der Afrikanischen Entwicklungsbank vorschreiben zu wollen, wo das Geld ausgegeben wird, das wir mit unseren Beiträgen an diese Organisationen überweisen.

Schliesslich möchte ich einen Punkt in dieser Neuformulierung der Strategie nicht unerwähnt lassen, nämlich die Zusammenarbeit mit dem Privatsektor. Hier beschreitet die vorliegende IZA-Botschaft in den Augen der



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Kommission effektiv Neuland, was sehr begrüßt wird. Mit dieser Neuausrichtung der IZA-Strategie erfüllt der Bundesrat nach Ansicht unserer Kommission auch die Motion Schneider-Schneiter 18.4129 in den Ziffern 1 bis 3 und 5; Ziffer 4 stand eigentlich gar nicht zur Diskussion, da der Nationalrat sie bereits abgelehnt hatte. Der Bundesrat geht sogar noch einen Schritt weiter, nämlich in der Migrationspolitik, die die DEZA zusammen mit dem SEM betreibt. Die DEZA verfügt über eine finanzielle Flexibilität von 60 Millionen Franken, um Projekte im Bereich Migration gemeinsam mit dem SEM durchzuführen.

Für die Umsetzung dieser neuen IZA-Strategie beantragt der Bundesrat für die Jahre 2021 bis 2024 fünf Rahmenkredite über 11,25 Milliarden Franken, was 147 Millionen mehr sind als für die Periode 2017–2020. Das entspricht rund 3 Prozent der Bundesausgaben. Davon sollen rund 59 Prozent in die Entwicklungszusammenarbeit fliessen, 19 Prozent in die humanitäre Hilfe, 11 Prozent in die wirtschaftliche Zusammenarbeit, 9 Prozent in die osteuropäischen Projekte und 2 Prozent in die Friedensförderung. Im Prinzip sind die Beiträge innerhalb dieser einzelnen Gefässe flexibel. Einzig für die Bekämpfung des Klimawandels wird ein separates und fixes Budget von 400 Millionen Franken vorgelegt, 50 Millionen mehr als ursprünglich vorgesehen.

Natürlich ist der Gesamtbetrag von 11,25 Milliarden für die nächsten vier Jahre ein überaus ansehnlicher Beitrag. Gerade angesichts der sich verdüsternden Wirtschaftslage infolge der Corona-Pandemie hat das in der Kommission zu intensiven Diskussionen geführt. Schlussendlich folgte die Kommission aber mit klarer Mehrheit dem Bundesrat und lehnte jegliche weitergehende Forderung klar ab. Sie lehnte mit 9 zu 4 Stimmen eine Krediterhöhung um 239 Millionen Franken ab, welche einer progressiven Erhöhung auf 0,5 Prozent des BNE entsprochen hätte. Der abgelehnte Antrag entspricht der Minderheit Levrat auf Seite 2 der Fahne. Ebenfalls mit 9 zu 4 Stimmen wurde eine noch weiter gehende Forderung nach einer progressiven Erhöhung auf 0,7 Prozent des BNE abgelehnt.

Keine Unterstützung gefunden hat auch der Beschluss des Nationalrates, in einem neuen Artikel 2a einen jährlichen Maximalbetrag für die Entwicklungszusammenarbeit festzulegen, welcher sich an der wirtschaftlichen Entwicklung und am Abbau der Covid-19-Schulden orientiert. Der Antrag wurde einstimmig abgelehnt.

Im Bundesbeschluss 4 auf Seite 10 der Fahne gibt es einen Minderheitsantrag Sommaruga Carlo. Der Antrag möchte einen neuen Artikel 2b einfügen, welcher den Bundesrat verpflichtet, dass er bis 2024 eine Rahmenstrategie für die internationale Zusammenarbeit verabschiedet, die darauf abzielt, die Nachhaltigkeitsziele und einen Wert von 0,7 Prozent des BNP bei der öffentlichen Entwicklungshilfe bis 2030 zu erreichen. Dieser Antrag wurde mit 9 zu 4 Stimmen abgelehnt.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich denke, ich kann im Namen der Kommission sagen, dass die vorliegende IZA-Botschaft auch in dieser Höhe ganz den Interessen der Schweiz entspricht. Die neuen Methoden, die dieser Botschaft zugrunde liegen, schaffen mehr Transparenz, sie schaffen aber auch gleichzeitig mehr Klarheit und mehr Nachvollziehbarkeit. Die Strategie verfolgt, was die Finanzierung betrifft, die Stossrichtung, die in der vergangenen Legislatur eingeschlagen wurde.

Im Namen der Kommission empfehle ich Ihnen, dem Bundesrat und mit Ausnahme von Artikel 2a auch dem Nationalrat zu folgen und die vier Bundesbeschlüsse in der Form

AB 2020 S 828 / BO 2020 E 828

des bundesrätlichen Entwurfes gutzuheissen. Die Kommission empfiehlt zudem einstimmig, den Beschluss des Nationalrates betreffend Koppelung des jährlichen Maximalbetrages für die internationale Zusammenarbeit an die Wirtschaftsentwicklung, Artikel 2a, in allen vier Bundesbeschlüssen abzulehnen. Schliesslich empfiehlt Ihnen die Kommission, dem Bundesrat und dem Nationalrat zu folgen und die Ziffern 1 bis 3 und 5 der Motion 18.4129, "Für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit", anzunehmen.

Sommaruga Carlo (S, GE): Depuis que je siège dans ce Parlement, c'est la cinquième fois que je traite le message sur la stratégie de coopération internationale. Il est vrai que c'est la première fois que je le traite en tant que membre de cette chambre. Je dois toutefois relever que, alors que le contexte mondial évolue et change, et que la cohérence et la coordination internationales en matière de développement se renforcent – et ceci en matière d'objectifs de politique publique de développement –, j'ai le fâcheux sentiment que nos débats parlementaires n'évoluent pas au même rythme, et qu'ils restent toujours en proie à des clivages qui n'ont plus lieu d'être.

Je rappelle que, en 2000, la communauté internationale avait adopté les objectifs du millénaire pour le développement, qui construisaient le consensus international sur les politiques publiques à mettre en oeuvre pour combattre la pauvreté dans le monde. Ces objectifs pour les pays industriels en faveur des pays en développement appelaient à une meilleure cohérence des politiques publiques – pas seulement celles de développement, mais aussi les politiques commerciales et financières. Cela était extrêmement important, puisque cela



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



devait amener les pays industrialisés à s'engager plus pour favoriser la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus pauvres. Cela s'inscrit aujourd'hui également dans la lutte contre le changement climatique.

En 2015, il y a eu l'adoption par l'ONU des objectifs du développement durable. La Suisse a participé aussi bien à l'adoption des objectifs du développement durable en 2015 qu'aux objectifs du millénaire pour le développement en 2000. L'adoption des objectifs du développement durable a modifié carrément le cadre global du consensus, puisque l'on n'était plus dans un consensus qui voulait que les responsabilités incombent uniquement aux pays industrialisés, mais qu'il s'agissait d'objectifs dans lesquels devait s'impliquer l'ensemble des pays de la communauté internationale.

Il faut dire que ces objectifs sont aujourd'hui extrêmement importants. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que le président de notre conseil porte un pin's aux couleurs de ces objectifs du développement durable, que moi-même je le porte et que d'autres le portent aussi. Le développement reste au cœur des objectifs de développement durable, et la lutte contre la pauvreté en est l'élément principal. C'est cela qui doit rester, en fait, dans les objectifs que nous avons dans la coopération internationale et la coopération au développement. Aujourd'hui, nous sommes à dix ans de l'échéance de l'Agenda 2030, qui intègre les objectifs de développement durable, et nous sommes loin, encore, d'atteindre ces objectifs. Nous sommes loin de les atteindre tant au niveau international qu'au niveau de la politique suisse, et notamment de la politique du développement.

J'en veux pour preuve que la Suisse est encore éloignée de ses objectifs et qu'elle ne les a pas complètement intégrés, notamment dans la coopération internationale, que dans le cadre de la procédure de consultation. C'était la première fois qu'une procédure de consultation était ouverte en ce qui concerne un message sur la stratégie de coopération internationale, et on a recensé un nombre impressionnant de prises de position consistant à dire que le message n'est pas assez ancré dans les objectifs du développement durable et que l'objectif principal de lutte contre la pauvreté, en définitive, est dilué avec d'autres types d'objectifs, ce qui pose problème. Je crois qu'il est aujourd'hui important de noter que malgré les remarques faites lors de la procédure de consultation, on a assisté uniquement à un petit toilettage du projet, sans réel changement de stratégie. En d'autres termes, aujourd'hui, c'est toujours l'approche "Swiss first" qui prime dans le message, plutôt que celle de la cohérence du développement dans les politiques publiques et dans le message qui nous est soumis.

Certes, le projet propose d'octroyer, via quatre crédits-cadres, 11,25 milliards de francs. C'est une somme importante, c'est une somme qui permet de développer la politique de coopération au développement, la politique économique de coopération au développement, la politique humanitaire de la Suisse et la politique de la paix et de promotion de l'Etat de droit – ce sont les quatre axes de notre intervention. Ceci dit, il faut se rappeler que la proposition qui nous est faite ne nous permet pas d'atteindre l'objectif visant l'affectation de 0,5 pour cent du RNB à l'aide publique au développement, objectif qui avait été fixé par le Parlement. Surtout, elle ne permet pas d'atteindre l'objectif de l'affectation de 0,7 pour cent du RNB à l'aide publique au développement, qui avait été fixé, je le rappelle, déjà en 1969 par la communauté internationale, un objectif auquel la Suisse avait souscrit. Donc, plus de cinquante ans après cet engagement, on constate que l'on est encore et toujours en situation de déficit par rapport à cet objectif. Pire encore, on est en régression par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé, tant au Parlement qu'au niveau international dans le cadre onusien.

D'ailleurs, le Comité d'aide au développement de l'OCDE nous rappelle toujours cet objectif de 0,7 pour cent du RNB et souligne que le Parlement avait à l'époque pris un engagement autour de 0,5 pour cent. Alors, dans cette perspective, il est nécessaire d'augmenter les fonds pour l'aide à la coopération au développement. Il est important d'atteindre ces objectifs. Il y a deux propositions sur la table: celle de notre collègue Levrat pour atteindre un taux de 0,5 pour cent, qu'il développera tout à l'heure, et la mienne, qui a été évoquée par le rapporteur, qui est de développer une stratégie d'ici 2024 pour atteindre le taux de 0,7 pour cent en 2030. Je me permets de développer cette proposition maintenant, Monsieur le président, comme cela je ne reprendrai plus la parole au moment de traiter l'article en question.

Je souligne tout simplement que le taux de 0,7 pour cent est un objectif qui a été atteint par nombreux de pays, des pays qui sont semblables à la Suisse, la Norvège, le Danemark, la Suède, le Luxembourg, et, chose assez incroyable, la Grande-Bretagne, qui a aussi atteint cet objectif de 0,7 pour cent. Certains de ces pays ont même atteint un taux de 1 pour cent de leur RNB comme objectif et comme dépenses publiques en faveur de l'aide publique au développement. Ce qui est aussi à souligner, c'est que la Suède comme la Grande-Bretagne connaissent des changements de majorité politique qui n'ont pas d'incidence sur les objectifs, qui sont fixés à 0,7 ou 1 pour cent pour certains pays.

Aujourd'hui, en Suisse, nous avons une guerre de retard. Nous pouvons aujourd'hui créer un consensus national qui soit celui d'atteindre cet objectif de 0,7 pour cent, comme cela a été fait dans d'autres pays "like-minded" européens. Et nous pouvons le construire par une dynamique et une stratégie mises en place par le Conseil fédéral, présentées d'ici 2024, et permettant une progression lente mais sûre de l'aide publique au développe-



AMTЛИЧЕС BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



ment, afin d'atteindre un taux de 0,7 pour cent du RNB d'ici 2030.

Cette stratégie permet finalement de transcender des blocages politiques qui n'ont pas lieu d'être – on le voit dans d'autres pays – et d'intégrer les préoccupations différentes des cantons. Certains font un effort particulier sur la coopération au développement, d'autres un peu moins, mais cela permet d'intégrer l'ensemble des institutions et, surtout, de renouveler le discours politique en la matière.

C'est dès lors pour cela que je vous invite, au moment où nous examinerons le projet 4, à bien vouloir soutenir ma minorité et naturellement, auparavant, à soutenir la minorité Levrat pour l'objectif de 0,5 pour cent.

J'aimerais profiter du fait que j'ai la parole pour m'étonner de l'analyse historique de la coopération au développement qui est présentée dans le message. En effet, on nous présente la coopération au développement comme étant un instrument de politique étrangère; on indique qu'elle a été instrumentalisée par les gouvernements, notamment le gouvernement

AB 2020 S 829 / BO 2020 E 829

américain après la Deuxième Guerre mondiale, pour des motifs qui sont géopolitiques.

Je pense que le message omet de rappeler que la coopération au développement repose sur des valeurs importantes, en particulier sur la valeur de solidarité internationale, et c'est celle-ci qui, aujourd'hui, devrait nous motiver. C'est une valeur qui a une dimension chrétienne, puisque nous avons, dans la coopération au développement, beaucoup d'engagement des communautés chrétiennes de base, qui ont aussi été à l'origine de la mobilisation des institutions publiques suisses pour inscrire la coopération au développement dans une loi, pour pousser à plus d'efforts financiers en sa faveur. Mais c'est aussi une philosophie qui tenait de la réparation postcoloniale, dans l'idée de venir en aide aux pays qui avaient subi le joug colonial. Finalement, les objectifs de la coopération au développement, c'est aussi une philosophie qui repose sur des valeurs telles que l'égalité entre les êtres humains et le fait que chacun a droit à la vie, chacun a droit à avoir accès aux services de base, que ce soit la santé, l'instruction publique, etc.

C'est sous cet angle qu'il s'agit aujourd'hui de regarder la coopération au développement, et non sous l'angle de l'intérêt propre de chaque pays et de l'économie de chaque pays.

Naturellement, lorsque l'on fait une telle présentation, on ne peut conclure qu'à la nécessité de revenir à une philosophie de "Swiss first", de favoriser l'économie suisse, mais alors avec le risque de mettre en danger l'objectif principal qui est l'objectif de lutte contre la pauvreté. Je rappelle que nous avons, à l'article 54 alinéa 2 de la Constitution, un dispositif qui est extrêmement précis et qui représentait les objectifs du Millénaire pour le développement ou les objectifs de développement durable avant l'heure. Dans cet article 54 alinéa 2, il est inscrit "La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse", mais cela continue ainsi: "elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles." En d'autres termes, l'objectif principal est celui, on va dire, de la création d'un monde où il y a moins de tensions, où il y a plus de justice sociale, et où il y a l'Etat de droit. C'est, je pense, les éléments principaux et centraux qui doivent être mis en avant.

Je conclurai sur un élément, celui de la collaboration avec le secteur privé. Effectivement, dans le cadre des objectifs de développement durable, il est indiqué qu'il y a lieu de mobiliser pour la lutte contre la pauvreté, et pour le développement, les moyens du secteur privé. En effet, seuls, les moyens des autorités publiques et des Etats ne sont pas suffisants pour pouvoir atteindre les objectifs.

Je dirai simplement que la mobilisation de moyens du secteur privé est destinée essentiellement à créer les conditions pour qu'il y ait un secteur privé solide dans les pays du Sud, ce secteur des petites et moyennes entreprises qui est pourvoyeur d'emplois en Suisse, mais aussi dans les pays en développement. Puis, je rappellerai que la mobilisation du secteur privé, ce n'est pas promouvoir les entreprises multinationales, qu'elles soient suisses ou étrangères. Il paraît essentiel, aujourd'hui, dans le cadre de la coopération avec le secteur privé, d'avoir un cadre extrêmement strict. D'ailleurs, des rapports internes du Département fédéral des affaires étrangères montrent qu'il y a encore du travail à faire dans ce domaine, pour éviter que les objectifs de développement durable de lutte contre la pauvreté ne soient déviés dans le cadre des collaborations avec le secteur privé.

Dès lors, j'espère vivement que, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce message et de l'utilisation des 11,25 milliards de francs que nous nous apprêtons à accorder, cette préoccupation sera extrêmement bien prise en compte et que l'on évitera que l'aide publique au développement (APD) soit utilisée pour simplement redorer l'image de certaines grandes entreprises suisses ou internationales, sur le terrain et au niveau du discours général.

Je vous invite à entrer en matière sur les arrêtés qui nous sont soumis et à soutenir les minorités qui demandent



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



une augmentation des moyens et la mise en place d'une stratégie pour que le taux APD de la Suisse atteigne 0,7 du RNB d'ici 2030.

Cassis Ignazio, Bundesrat: Der Bundesrat versteht die internationale Zusammenarbeit der Schweiz als eine Investition in die Freiheit, die Unabhängigkeit, die Sicherheit und den Wohlstand in der Schweiz und in der Welt. Sie trägt zur Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen und zu einer friedlichen, gerechten internationalen Ordnung bei. Diese Werte des Zweckartikels der Bundesverfassung zeigen, dass die IZA im ureigenen Interesse der Schweiz ist.

Artikel 54 unserer Verfassung nennt die Grundsätze der Aussenpolitik: Der Bund trägt gemäss Absatz 2 bei "zur Linderung von Not und Armut in der Welt, zur Achtung der Menschenrechte und zur Förderung der Demokratie, zu einem friedlichen Zusammenleben der Völker sowie zur Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen". Die internationale Zusammenarbeit ist eines der Instrumente der Aussenpolitik, die es erlauben, dieses Mandat zu erfüllen. Darum beantragt der Bundesrat dem Parlament mit der Botschaft zur Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021–2024 fünf Rahmenkredite über total 11,25 Milliarden Franken.

Die IZA spielt eine Schlüsselrolle bei der globalen Bewältigung der Covid-19-Krise. Gemäss Zahlen des Internationalen Währungsfonds von Ende Juni fielen die wirtschaftlichen Auswirkungen der Pandemie in der ersten Hälfte des Jahres 2020 noch negativer aus als ursprünglich prognostiziert. Die extreme Armut wird zum ersten Mal seit Jahrzehnten zunehmen. Je nach Szenario könnten zwischen 71 und 100 Millionen Menschen in die extreme Armut zurückfallen. Extreme Armut bedeutet, dass man mit weniger als 1,9 US-Dollar pro Tag auskommen muss.

Für die Sicherheit der Schweiz ist es wichtig, globale Gesundheitsrisiken grenzübergreifend zu reduzieren und die Gesundheits- und Wirtschaftssysteme der Entwicklungsländer nachhaltig zu stärken. Als vernetztes, exportorientiertes Land ist unsere Wohlfahrt besonders abhängig von einer stabilen Weltwirtschaft und einer gerechten internationalen Ordnung.

Die aktuelle Pandemie zeigt uns, wie wichtig es ist, schnell und flexibel auf neue Herausforderungen reagieren zu können. Mit der IZA-Strategie 2021–2024 haben wir das richtige Instrumentarium, um solche Krisen wirksam zu bewältigen. Wieso? Der Einsatz der IZA richtet sich nach drei klaren Kriterien, der Berichterstatter hat sie bereits genannt.

Kriterium 1: Die Bedürfnisse der Bevölkerung in den Entwicklungsländern. Sind keine Bedürfnisse da, ist die Schweiz auch nicht dort mit der IZA.

Kriterium 2: Die langfristigen Interessen der Schweiz.

Kriterium 3: Der Mehrwert, den die Schweizer IZA im internationalen Vergleich aufweist.

Dort, wo sich diese drei Kriterien überschneiden, setzt sich die Schweiz ein. Diese drei Kriterien haben es uns erlaubt, die geografische Fokussierung von 46 auf 35 Länder zu machen. Gerade das geschärfe Kriterium der Bedürfnisse der Bevölkerung vor Ort verlangt von der IZA, sich auf Situationen rasch einzustellen – jetzt auf Covid-19, später auf neue Krisen. Die IZA-Strategie 2021–2024 setzt auch geografische und thematische Schwerpunkte, gepaart mit der nötigen Flexibilität. Im Detail heisst dies:

1. Die bilaterale Entwicklungszusammenarbeit des EDA, also eine Untergruppe der IZA, fokussiert sich neu auf vier Schwerpunktregionen: Nordafrika und Mittlerer Osten, Subsahara-Afrika, Zentral-, Süd- und Südostasien sowie Osteuropa. Hier überschneiden sich erhebliche Bedürfnisse, auch mit Covid-19, langfristige Schweizer Interessen und der Mehrwert unserer IZA.

2. Neben den geografischen Schwerpunkten umfasst die IZA-Strategie vier inhaltliche Ziele, die man wie folgt subsumieren kann: erstens Nothilfe und eine hochwertige Grundversorgung für Gesundheit, Bildung und Ernährungssicherheit; zweitens Förderung der wirtschaftlichen Entwicklung; drittens Frieden, Rechtsstaatlichkeit und die Gleichstellung der Geschlechter; viertens Bekämpfung des Klimawandels und seiner Folgen. Man kann es mit je einem Wort zusammenfassen: Jobs, Rechtsstaatlichkeit, Klima und Migration.

AB 2020 S 830 / BO 2020 E 830

Gerade im Rahmen der Pandemie haben sich die ersten drei Ziele als äusserst relevant herausgestellt, um neue Perspektiven vor Ort zu schaffen. Ich möchte aber betonen, dass die Bekämpfung des Klimawandels und seiner Folgen absolut zentral bleibt für eine nachhaltige Entwicklung, unabhängig von Covid-19.

Sie sehen, die IZA-Strategie 2021–2024 ist gerüstet für die Zukunft, auch dank einem breit abgestützten Erarbeitungsprozess. Es war mir wichtig, dass die IZA in der Öffentlichkeit diskutiert wird, ganz nach meinem Credo: Aussenpolitik ist Innenpolitik. Deshalb haben das EDA und das WBF entschieden, zum ersten Mal eine fakultative Vernehmlassung zur IZA durchzuführen. Wir haben 249 Stellungnahmen erhalten, darunter Rückmeldungen von 24 Kantonen, die alle positiv waren.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Ich möchte die geografische Fokussierung als wichtigen Punkt hervorheben. Die geografische Fokussierung der bilateralen Entwicklungszusammenarbeit des EDA wurde breit unterstützt. Wir reduzieren die Anzahl der Schwerpunktländer von 46 auf 35. In Lateinamerika wird die bilaterale Entwicklungszusammenarbeit des EDA bis 2024 schrittweise abgeschlossen. Die wirtschaftliche Entwicklungszusammenarbeit des WBF bleibt in Lateinamerika in Peru und Kolumbien aktiv.

Die anderen zwei Säulen der IZA, d. h. die humanitäre Hilfe und die Friedensförderung mit den guten Diensten, behalten ihr universelles Mandat. Bei den Beiträgen an UNO-Organisationen, Entwicklungsbanken und NGO wäre eine geografische Einschränkung ebenfalls nicht sinnvoll. Verwechseln Sie also dieses Zurückziehen aus der bilateralen Entwicklungszusammenarbeit bitte nicht mit einem Rückzug der ganzen IZA aus Lateinamerika! Das möchte ich betonen, weil es oft falsch verstanden worden ist.

Diese geografische Fokussierung entspricht auch den Empfehlungen der Eidgenössischen Finanzkontrolle (EFK), der ausserparlamentarischen Kommission BK IZA, der OECD sowie einem Anliegen der Motion Schneider-Schneiter 18.4129. Diese Motion mit dem Titel "Für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit" will ausserdem, dass die Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021–2024 noch stärker migrationspolitische Anliegen berücksichtigt (Ziff. 1 und 3 der Motion), die Wirksamkeit von Langzeitprojekten untersucht (Ziff. 2) und verstärkt mit Unternehmen zusammenarbeitet (Ziff. 5). Diese vier Forderungen decken sich mit der Ausrichtung der neuen IZA-Strategie, welche die strategische Verknüpfung mit der Migrationspolitik stärkt und diese Verknüpfung mittlerweile mit allen IZA-Instrumenten systematisch umsetzt.

Zusätzlich zu den laufenden und geplanten migrationsrelevanten Programmen sind bei der DEZA neu 60 Millionen Franken für Projekte ausserhalb der Schwerpunktländer reserviert, um flexibler auf migrationsspezifische Herausforderungen reagieren zu können. Diese Mittel werden in Abstimmung mit dem Staatssekretariat für Migration eingesetzt. Die Erfahrung zeigt, dass dieser Verknüpfungsansatz aufgrund der Komplexität der Flucht- und Migrationsursachen wirkungsvoller als eine strikte negative Konditionalität ist, wie in Punkt 4 der Motion gefordert. Diese könnte sogar negative politische Folgen für die Schweiz haben: Beispielsweise könnte die IZA nicht mehr als Türöffner für vertrauensbildende Massnahmen eingesetzt werden. Zudem haben gerade multilaterale Organisationen gegenüber reformunwilligen Regierungen oft mehr Gewicht als bilaterale Partner und können Reformen trotz Widerständen vorantreiben.

Verstärkt werden soll auch die Zusammenarbeit mit dem Privatsektor. Neun von zehn Arbeitsplätzen in Entwicklungsländern werden vom Privatsektor geschaffen. In Einklang mit der Agenda 2030 möchten wir diese Hebelwirkung des Privatsektors vermehrt nutzen.

Aus diesen Gründen empfiehlt Ihnen der Bundesrat die Annahme dieser Motion, so wie sie der Nationalrat angenommen hat und es die Aussenpolitische Kommission des Ständersates empfiehlt.

Passons maintenant aux aspects financiers. Le Conseil fédéral demande 11,25 milliards de francs pour des crédits d'engagement, soit 147 millions de plus que pour la période 2017–2020. Les crédits-cadres représentent un plafond. Dans le plan financier, les dépenses effectives budgétées se montent à 9,86 milliards de francs, ce qui correspond à environ 3 pour cent des dépenses de la Confédération, comme dans la période précédente.

Le taux moyen de l'aide publique au développement, par rapport au revenu national brut, devrait également rester stable par rapport à celui de la période 2017–2020. Ce taux permet de comparer l'engagement des pays donateurs au niveau international. Dans le message adopté par le Conseil fédéral en février dernier, le pronostic pour le taux APD/RNB moyen prévu pour la période 2021–2024 était de 0,46 pour cent. Entre-temps, les pronostics pour le revenu national brut ont évolué en fonction de la situation exceptionnelle que nous connaissons. En prenant le dernier pronostic pour le PIB, celui du 16 juillet, nous arrivons donc à un taux APD/RNB moyen estimé à 0,48 pour cent pour la période 2021–2024. Ceci dit, le taux est calculé après coup sur la base des dépenses effectives et n'est pas un instrument de pilotage en matière financière. C'est d'autant moins un instrument de pilotage que, dans la situation actuelle, les pronostics présentent encore davantage d'incertitudes qu'en temps normal.

J'en viens maintenant aux minorités. La minorité Levrat demande une augmentation du taux APD/RNB à 0,5 pour cent d'ici 2024 et la minorité Sommaruga Carlo à 0,7 pour cent d'ici 2030. Je vous assure que lorsqu'il vous soumet les budgets annuels, le Conseil fédéral intègre dans ses réflexions la valeur cible de 0,5 pour cent décidée par le Parlement en 2011. Il ne faut pas oublier que, lors du traitement du message 2017–2020, le Parlement a adopté un cadre financier correspondant à un taux de 0,48 pour cent.

Vu les derniers développements pour ce qui concerne les finances fédérales, de telles augmentations des moyens d'engagement ne seraient pas raisonnables. Pour cette raison, le Conseil national a rejeté une augmentation à 0,5 pour cent d'ici 2024. Le taux fluctuera donc entre 0,45 et 0,50 pour cent, comme par le passé, d'autant plus que nous sommes dans un contexte où l'incertitude règne concernant l'évolution du PIB. Vous



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



pouvez toujours décider chaque année de faire des adaptations lors de l'établissement du budget.

Le Conseil fédéral vous recommande donc de rejeter ces deux minorités.

Concernant l'article 2a des arrêtés fédéraux selon la proposition Portmann adoptée par le Conseil national, vos Commissions des finances et de politique extérieure ont rejeté, à l'unanimité, ces ajouts.

L'article 2a exige que les contributions annuelles se fondent sur le développement économique et sur la réduction des dettes dues au Covid-19. Notre frein à l'endettement prend déjà en compte le développement économique avec un mécanisme anticyclique qui a fait ses preuves. Dès que le Conseil fédéral et le Parlement auront décidé de la stratégie de réduction des dettes dues au Covid-19, le frein à l'endettement intégrera cet aspect. Définir un frein à l'endettement spécifique à la coopération internationale dans les arrêtés fédéraux serait faux du point de vue institutionnel.

Voilà la première raison pour laquelle je vous recommande de rejeter cet ajout aux arrêtés fédéraux.

Deuxièmement, l'article 2a partage les dépenses budgétaires effectives en quatre et fixe ce quart comme montant maximal par année. Cependant, le plan financier de la coopération internationale prévoit une légère augmentation des moyens de paiement pendant ces quatre ans. Les moyens de paiement se situent donc en dessous de ce quart pour 2021/22 et en dessus de ce quart pour 2023/24. Le montant maximal d'un quart ne pourrait donc pas être entièrement dépensé durant les deux premières années. De même, les moyens de paiement pour les années 2023/24 seraient plafonnés sous le niveau du plan financier. Par conséquent, les moyens de la coopération internationale seraient réduits, selon nos calculs, d'au moins 123 millions de francs. Ce mécanisme de coupes est la deuxième raison pour laquelle je vous recommande de rejeter cet ajout aux arrêtés fédéraux.

La troisième raison pour laquelle je vous le recommande est que cela réduirait d'emblée votre marge de manœuvre

AB 2020 S 831 / BO 2020 E 831

dans la fixation des budgets. Avec la fixation d'un quart comme un montant annuel maximal, le Parlement ne pourrait plus procéder aux adaptations de budget nécessaires dans le cadre du traitement du budget annuel. Il perdirait donc la possibilité de réagir chaque année en connaissance des besoins et de la situation financière et économique du pays et du monde. Le pilotage financier de la coopération internationale par des crédits-cadres sur quatre ans est prévu par la loi, et il est aussi l'usage dans d'autres domaines – pensez à l'armée, à l'agriculture ou à la formation, la recherche et l'innovation.

Pour ces raisons, nous vous recommandons de suivre vos commissions et d'accepter les arrêtés fédéraux selon le projet du Conseil fédéral.

En conclusion, je voudrais souligner que la coopération internationale est fondamentalement dans l'intérêt de la Suisse. Les progrès réalisés en matière de développement au cours de la dernière décennie sont menacés, ce qui, en fin de compte, accroît notre propre vulnérabilité face aux risques mondiaux. La pauvreté en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pourrait atteindre le niveau d'il y a trente ans à cause de la pandémie de Covid-19. C'est précisément maintenant que l'impact de la coopération internationale est particulièrement élevé.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

1. Bundesbeschluss über die Finanzierung von Massnahmen zur Förderung des Friedens und der menschlichen Sicherheit in den Jahren 2021–2024

1. Arrêté fédéral concernant le financement de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine pour les années 2021–2024

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Titre et préambule

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 1

Antrag der Mehrheit

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Antrag der Minderheit

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

Abs. 1

... ein Rahmenkredit von 263 Millionen Franken bewilligt.

Art. 1

Proposition de la majorité

Adhérer à la décision du Conseil national

Proposition de la minorité

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

AI. 1

Un crédit-cadre d'un montant de 263 millions de francs ...

Levrat Christian (S, FR): Les propositions de minorité que je soumets à votre appréciation – on fera, je crois, un débat sur l'ensemble des propositions, et un seul vote interviendra – visent à mettre en oeuvre ce que le Parlement a décidé à de nombreuses reprises. Il s'agit de fixer dans notre planification le principe de consacrer 0,5 pour cent de notre revenu national brut à l'APD. Cela représente, pour que les choses soient claires, à peu près 300 millions de francs sur un budget total de 11,24 milliards de francs. Ce n'est donc pas un véritable enjeu financier, mais plutôt un enjeu symbolique et politique, ou institutionnel pour être précis.

Je ne m'inscris pas dans la même logique que celle de mon collègue Sommaruga qui vous proposera tout à l'heure une planification visant à consacrer 0,7 pour cent du revenu national brut à l'APD. Il s'agira là de véritablement augmenter l'effort public au développement et d'essayer de mieux répondre aux besoins dans ce secteur. La Suisse s'est engagée en 1969 à atteindre l'objectif d'investir 0,7 pour cent du revenu national brut dans l'APD. La Suisse s'est également engagée dans le cadre des objectifs de développement durable à renforcer son effort en matière de politique extérieure dans ce secteur.

L'objectif de 0,5 pour cent est une décision de notre conseil, de notre Parlement, intervenue en 2011. Lorsque nous avions traité un précédent message sur la stratégie de coopération internationale, notre ancien collègue Felix Gutzwiller avait proposé de contraindre la Confédération à atteindre cet objectif de 0,5 pour cent d'ici 2015 et à planifier les prochains exercices sur cet objectif. C'est une décision qui a été confirmée d'ailleurs par le Conseil national en 2017 lorsqu'il a écarté une motion qui visait à remettre en cause cet objectif.

J'entends bien les objections qu'on peut présenter et M. le conseiller fédéral Cassis vient d'en rappeler quelques-unes: il s'agit d'un instrument de mesure a posteriori de l'effort collectif; il dépend de facteurs externes, le principal de ces facteurs étant l'évolution du revenu national brut, lequel dépend de la conjoncture; il intègre d'autres éléments que ceux de l'APD et, notamment, il permet d'intégrer une partie des coûts de l'asile; il ne constituerait pas, dans la lecture qui est celle du Conseil fédéral aujourd'hui, un instrument pour piloter l'APD. C'est précisément sur ce dernier point que se situe, Monsieur le conseiller fédéral, notre divergence.

Je comprends bien qu'il ne s'agit pas d'un instrument de gestion, et je comprends bien que la direction de la DDC ne puisse pas s'appuyer sur ces 0,5 pour cent pour mener ses projets concrètement. Je pense par contre que, politiquement, c'est un peu différent et qu'il s'agit absolument d'un instrument de gestion politique de l'aide publique au développement par le Parlement. C'est la vision qu'avait développée Felix Gutzwiller à l'époque et je la soutiens. C'est une vision qui me paraît raisonnable, parce que ce quota d'APD permet de mesurer de manière objective l'intensité des efforts des Etats en matière d'aide publique au développement. Il permet surtout de planifier l'évolution de cet effort de solidarité sans entrer dans un micro-management de l'APD.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Monsieur le conseiller fédéral, l'alternative que vous traciez, à savoir d'intervenir dans les budgets annuels, ne me paraît pas très réaliste. Dans l'aide au développement, plus que dans n'importe quel autre secteur, la durabilité et la prévisibilité des engagements sont absolument décisives. Je ne crois pas qu'une aide au développement qui varie massivement d'une année à l'autre, au gré de la situation budgétaire, nous permette d'atteindre les objectifs que l'on se fixe. Prévisibilité, durabilité, cela implique précisément une planification par période, comme vous nous la proposez. C'est là que la proposition du Conseil fédéral pèche.

Le Parlement, en 2011, a fixé un objectif de 0,5 pour cent. Il a demandé au Conseil fédéral d'élèver la contribution de la Suisse à ce niveau. Nous n'en sommes pas très loin et nous l'avons même atteint durant un certain nombre d'années. Je ne comprends donc pas pourquoi, dans la planification pour la période à venir, nous planifions à l'avance d'échouer. C'est précisément ce que dit le Conseil fédéral. Dans son message, il nous dit que nous allons échouer de 0,04 pour cent – nous serions à 0,46 pour cent. En raison de la crise du Covid-19 et de l'évolution de la situation économique, on planifierait aujourd'hui avec un 0,48 pour cent. Mais enfin, tout cela n'explique toujours pas pourquoi nous ne pourrions pas planifier avec 0,5 pour cent, de manière à essayer d'atteindre cet objectif.

On peut critiquer ce système des quotas d'aide publique au développement, mais on ne peut pas planifier de manquer la cible qui a été fixée par le Parlement. Et on ne peut pas planifier un message qui prévoit, comme vous le dites, des

AB 2020 S 832 / BO 2020 E 832

dépenses stables et inférieures à 0,5 pour cent pour la période à venir. A mon sens, nous devrions planifier cela de manière à atteindre ces 0,5 pour cent, ceci d'autant plus que, lors de l'examen par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE, cet objectif de 0,5 pour cent a été mis en avant par le Département fédéral des affaires étrangères comme étant un des éléments de la politique extérieure de la Suisse qu'il convenait de prendre en compte.

Je vous propose donc de donner mandat au Conseil fédéral d'augmenter progressivement, d'ici la fin de la période, à 0,5 pour cent du RNB cette aide au développement, d'un montant de 300 millions de francs sur un total de 11,25 milliards.

Il s'agit pour moi plus d'une question de cohérence politique que de francs. En francs, cela représente un pourcentage relativement faible de l'aide au développement. Mais enfin, si le Parlement fixe un objectif, je m'attendrais à ce qu'on en retrouve trace dans les projets qui nous sont soumis. C'est la raison pour laquelle je vous propose de corriger le projet du Conseil fédéral.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Mehrheit ... 19 Stimmen
Für den Antrag der Minderheit ... 14 Stimmen
(0 Enthaltungen)

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.033/3785)
Für Annahme der Ausgabe ... 32 Stimmen
Dagegen ... 4 Stimmen
(1 Enthaltung)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht
La majorité qualifiée est acquise

Art. 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Art. 2a

Antrag der Kommission
Streichen

Art. 2a

Proposition de la commission
Biffer

Angenommen – Adopté

Art. 3

Antrag der Kommission
Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates
Proposition de la commission
Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
(namentlich – nominatif; 20.033/3786)
Für Annahme des Entwurfes ... 31 Stimmen
Dagegen ... 4 Stimmen
(1 Enthaltung)

2. Bundesbeschluss über die Finanzierung der Entwicklungszusammenarbeit in den Staaten Osteuropa in den Jahren 2021–2024

2. Arrêté fédéral concernant le financement de la coopération au développement dans les Etats d'Europe de l'Est pour les années 2021–2024

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag der Kommission
Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule

Proposition de la commission
Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 1

Antrag der Mehrheit
Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Antrag der Minderheit
(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

Abs. 1
... ein Rahmenkredit von 1047 Millionen Franken bewilligt.

Art. 1

Proposition de la majorité
Adhérer à la décision du Conseil national



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Proposition de la minorité

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

AI. 1

Un crédit-cadre d'un montant de 1047 millions de francs ...

Angenommen gemäss Antrag der Mehrheit

Adopté selon la proposition de la majorité

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.033/3787)

Für Annahme der Ausgabe ... 32 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

Art. 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 2a

Antrag der Kommission

Streichen

Art. 2a

Proposition de la commission

Biffer

Angenommen – Adopté

Art. 3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

AB 2020 S 833 / BO 2020 E 833

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 20.033/3788)

Für Annahme des Entwurfs ... 31 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(1 Enthaltung)



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



3. Bundesbeschluss über die Finanzierung der Entwicklungszusammenarbeit und der humanitären Hilfe in den Jahren 2021–2024

3. Arrêté fédéral concernant le financement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire pour les années 2021–2024

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 1

Antrag der Mehrheit

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Antrag der Minderheit

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

Abs. 1

... ein Gesamtkredit von 8970 Millionen Franken bewilligt.

Abs. 2

... In Millionen Franken

a. Rahmenkredit 6779

b. Rahmenkredit Humanitäre Hilfe 2191

Art. 1

Proposition de la majorité

Adhérer à la décision du Conseil national

Proposition de la minorité

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

AI. 1

Un crédit d'ensemble de 8970 millions de francs ...

AI. 2

... En millions de francs

a. crédit-cadre coopération au développement 6779

b. crédit-cadre aide humanitaire 2191

Angenommen gemäss Antrag der Mehrheit

Adopté selon la proposition de la majorité

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.033/3789)

Für Annahme der Ausgabe ... 32 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(1 Enthaltung)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Art. 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 2a

Antrag der Kommission

Streichen

Art. 2a

Proposition de la commission

Biffer

Angenommen – Adopté

Art. 3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 20.033/3790)

Für Annahme des Entwurfes ... 32 Stimmen

Dagegen ... 3 Stimmen

(1 Enthaltung)

4. Bundesbeschluss über die Finanzierung der wirtschaftlichen Entwicklungszusammenarbeit in den Jahren 2021–2024

4. Arrêté fédéral concernant le financement de la coopération économique au développement pour les années 2021–2024

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 1

Antrag der Mehrheit

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Antrag der Minderheit

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

Abs. 1

... ein Rahmenkredit von 1211 Millionen Franken bewilligt.

Art. 1

Proposition de la majorité

Adhérer à la décision du Conseil national

Proposition de la minorité

(Levrat, Jositsch, Sommaruga Carlo, Vara)

Al. 1

Un crédit-cadre d'un montant de 1211 millions de francs ...

Angenommen gemäss Antrag der Mehrheit

Adopté selon la proposition de la majorité

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.033/3791)

Für Annahme der Ausgabe ... 32 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(1 Enthaltung)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

AB 2020 S 834 / BO 2020 E 834

Art. 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 2a

Antrag der Kommission

Streichen

Art. 2a

Proposition de la commission

Biffer

Angenommen – Adopté

Art. 2b

Antrag der Minderheit

(Sommaruga Carlo, Jositsch, Levrat, Vara)

Der Bundesrat verabschiedet bis 2024 eine Rahmenstrategie für die internationale Zusammenarbeit, die darauf abzielt, die Nachhaltigkeitsziele und einen Wert von 0,7 Prozent des BNP bei der öffentlichen Entwicklungshilfe bis 2030 zu erreichen.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2020 • Siebente Sitzung • 15.09.20 • 08h15 • 20.033
Conseil des Etats • Session d'automne 2020 • Septième séance • 15.09.20 • 08h15 • 20.033



Art. 2b

Proposition de la minorité

(Sommaruga Carlo, Jositsch, Levrat, Vara)

Le Conseil fédéral adopte d'ici 2024 une stratégie cadre de coopération internationale permettant de renforcer la réalisation des Objectifs du développement durable et d'atteindre le niveau de l'aide publique au développement de l'0,7 pour cent du RNB d'ici 2030.

Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Herr Sommaruga hat die Argumente für die Minderheit bereits dargelegt.

Müller Damian (RL, LU), für die Kommission: Nochmals zur Erinnerung: Wir haben diesen Antrag in der Kommission mit 9 zu 4 Stimmen abgelehnt.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Mehrheit ... 24 Stimmen

Für den Antrag der Minderheit ... 12 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 20.033/3793)

Für Annahme des Entwurfes ... 31 Stimmen

Dagegen ... 3 Stimmen

(2 Enthaltungen)